

MAIRIE DE SAINT-SAUVEUR
MONSIEUR LE MAIRE
234 ALLÉE D'ORZALIS

31790 SAINT-SAUVEUR

Réf : CD.SD.2025_144

Toulouse, le 02 mai 2025

Siège social

12 rue de Lisieux
C.S. 90105
31026 Toulouse Cedex 3
Tel : 05 61 10 42 50
Fax : 05 61 23 45 98

Objet : Projet de création d'une ZAP sur la commune de Saint-Sauveur

Monsieur le Maire,

Antennes

Antenne de Capdenne
31120 Fronton
Tel : 05 61 82 13 28
Fax : 05 61 82 51 48

Par courrier en date du 25 février 2025, vous nous avez transmis, pour avis, le dossier concernant le projet de création d'une Zone Agricole Protégée sur la commune de Saint-Sauveur.

Vous trouverez ci-après nos observations et avis sur ce dossier.

Antenne de Caraman
31140 Caraman
Tel : 05 61 27 41 37
Fax : 05 61 31 74 92

Le projet de création de ZAP concerne des secteurs agricoles situés au nord et à l'ouest du territoire communal, représentant une emprise totale de 307 hectares.

Antenne de Muret
31135 Muret
Tel : 05 34 46 08 50
Fax : 05 61 51 74 69

Ce périmètre couvre des terres agricoles d'un potentiel agronomique très élevé, bénéficiant pour la majorité d'un accès possible à l'irrigation, ce qui en fait un territoire particulièrement favorable à la diversification et au maintien de productions agricoles performantes. Il s'agit d'un espace structurant pour l'activité agricole du secteur, situé dans un contexte périurbain fortement attractif, à proximité directe de l'autoroute A62 et de la zone d'activités Eurocentre.

Antenne de St-Gaudens
31130 St-Gaudens
Tel : 05 61 74 21 10
Fax : 05 61 74 21 10

Malgré la dynamique de développement urbain, la commune de Saint-Sauveur conserve une activité agricole significative. Ce territoire ne connaît pas de déprise : près de 310 hectares sont valorisés par 16 exploitations agricoles, dont la majorité sont à vocation professionnelle.

Le projet municipal de ZAP s'inscrit dans une volonté affirmée de la collectivité de préserver durablement ces espaces agricoles face aux risques de consommation du foncier, dans un souci d'équilibre territorial et de développement durable. Il répond pleinement aux objectifs du SCoT du Nord Toulousain et s'appuie sur une concertation approfondie avec les acteurs concernés, permettant de définir un périmètre cohérent et partagé.

Le classement en ZAP représente un outil efficace pour garantir, à long terme, la vocation agricole de ces espaces, dans une zone où la pression foncière est amenée à se renforcer. Il constitue une véritable opportunité pour favoriser l'installation d'agriculteurs et la pérennisation des exploitations existantes.

Ce classement en ZAP constitue une garantie, pour les producteurs en place et les futurs installés, du maintien de la vocation agricole de ce secteur, à long terme.

La Chambre d'agriculture émet un **avis favorable** à la création de la ZAP de Saint-Sauveur.

Nous saluons la démarche proactive de la commune de Saint-Sauveur en matière de protection du foncier agricole, et encourageons les collectivités à poursuivre ce type d'initiatives pour assurer la souveraineté alimentaire et la vitalité des territoires ruraux.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Maire, nos salutations distinguées.

Christian DÉQUÉ,
Président

